

Offre de stage réservée aux élèves fonctionnaires des Ecoles Normales Supérieures (ENS)

COMMENT POSTULER A CETTE OFFRE DE STAG

Vous vous assurez que vous serez bien en position d'élève fonctionnaire rémunéré pendant toute la durée du stage envisagée.

Vous transmettez votre candidature (CV + LM) à l'adresse électronique secretariat.quebec-cslt@diplomatie.gouv.fr

Le tuteur de stage pourra alors vous contacter pour mener les entretiens selon les modalités qu'il préfère (téléphone, visio, entretien en personne (sur Paris), etc.).

Si votre candidature est sélectionnée, **le tuteur de stage en informe le service des ressources humaines compétent du MEAE (VISTAP).**

Le MEAE vous adresse un courriel notifiant officiellement votre sélection, ainsi qu'à votre école, avec la liste des pièces à produire pour la constitution du dossier administratif.

Votre école transmet au votre dossier complet , notifiant ainsi son accord formel. VISTAP envoie un courriel de validation et vous êtes alors autorisé à débuter votre stage. En aucun cas vous ne pourrez débuter votre stage avant la fin de cette procédure.

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU STAGE

Duré minimum :

3 mois

Durée maximum :

6 mois

Date de début de stage souhaitée : 01/09/2025

Date de fin de stage souhaitée : 27/02/2026

Durée du décalage possible entre les dates souhaitées et les dates effectives :

Flexibilité d'un mois mais maximum de 6 mois pour des questions de visa

Qualités personnelles requises :

Fort intérêt pour les questions universitaires et scientifiques, qualités rédactionnelles, très bonne maîtrise des outils informatiques, sens du travail en équipe, autonomie.

Langues nécessaires : anglais

B2

Cliquer

Remarques éventuelles sur les langues :

Descriptif du stage, activités/missions confiées :

Le stagiaire sera placé auprès du Consul général et de l'attaché de coopération, de façon à découvrir toutes les facettes de l'activité du consulat. Il sera plus particulièrement chargé de contribuer :

- aux missions du secteur de la coopération technique et institutionnelle à Québec, sans exclure un appui ponctuel aux autres secteurs du SCAC (culturel, scientifique, presse/communication);
- en coordination avec l'attaché de presse, préparation de portraits et illustration des projets retenus dans le cadre de la commission permanente de coopération franco-québécoise et de la précédente biennie 2024-2025, à destination du grand public pour nos réseaux sociaux;
- appui au montage des nombreuses visites ministérielles et d'autorités françaises (ministres, parlementaires, présidents de région et maires, délégations françaises) au Québec : élaboration des programmes de visite, prises de contacts avec les partenaires, élaboration;
- participation à la veille et à la rédaction des notes (discours, notices, CR de réunions, synthèses, éléments de langage, notes diplomatiques...)

CONDITIONS DE VIE DU LIEU DE STAGE

Service d'accueil au sein du poste :

Chancellerie

Coût de la vie :

Taxes de 15% ajoutées sur pratiquement tous les prix affichés. Services téléphone portable 50 dollars - certains préfèrent garder leur numéro de téléphone français, car moins dispendieux - Internet 70 dollars. Epicerie 80 à 100 dollars / semaine. Restaurants : 13 à 15 % de pourboire à ajouter en plus des 15% de taxes.

Conditions d'hébergement (Ex : logement proposé par le poste au coût de 100€ par mois. Colocation possible avec d'autres étudiants/VI/stagiaires pour un coût moyen de 700\$ par mois) :

Pas de logement par le poste. Prévoir un budget de 500 à 600 dollars par mois pour une colocation ou de 950 dollars par mois pour un appartement (1 chambre).

Vaccins, points particuliers de santé :

Possibilité de rendez-vous dans une clinique privée la veille pour le lendemain, selon les disponibilités. Pas de médecin traitant.

Divers (ex : peu de transports collectifs) :

Transport en commun (bus): abonnement mensuel de 94.50 dollars. Pas de métro.

VISTAP doit-il délivrer une note verbale à l'étudiant(e) pour l'obtention du visa?

☐

Oui

☐

Non

Conditions d'obtention du visa :

Une AVE est cependant requise

Jours de repos hebdomadaires :

☐

Lundi

☐

Mardi

☐

Mercredi

☐

Jeudi

☐

Vendredi

☒

Samedi

☒

Dimanche